



Permis blanc et suspension de permis de conduire

Par Visiteur

J'ai eu une suspension de permis de deux mois car je roulais sans assurance.
Je ne peux pas aller travaillé sans mon permis, ai-je le droit au permis blanc?
Où faut il faire la demande?
Merci

Par Visiteur

Cher monsieur,

J'ai eu une suspension de permis de deux mois car je roulais sans assurance.
Je ne peux pas aller travaillé sans mon permis, ai-je le droit au permis blanc?
Où faut il faire la demande?

Votre permis a été suspendu lors d'une audience de tribunal ou bien avez vous l'objet d'une composition pénale?

Très cordialement.

Par Visiteur

L'affaire à été traitée par le tribunal de grande instance de Montpellier mais je n'es pas était convoqué. Je ne connais pas exactement les termes, j'espère donc avoir répondu à votre question

Par Visiteur

Cher monsieur,

L'affaire à été traitée par le tribunal de grande instance de Montpellier mais je n'es pas était convoqué. Je ne connais pas exactement les termes, j'espère donc avoir répondu à votre question

La demande de permis blanc, c'est à dire la demande d'aménagement de suspension de permis doit être faite à l'audience de condamnation, avant que le verdict ne soit rendu puisqu'elle doit être prononcée par le juge..

Si vous avez déjà été condamné, il n'est pas possible de demander un aménagement de la suspension malheureusement.

Très cordialement.